

Estimation de la consultation RRM/ORM (du 18 mai 2022 au 30 septembre 2022)

Berne, le 25.05.2022 Viviane Aebischer & Sven Hofer

L'historique

Toutes les informations relatives au projet EVMG, constitué des domaines « Plan d'étude-cadre », « Durée minimale », « RRM (CDIP)/ORM (Confédération) » et « Gouvernance », peuvent être consultées sous ce [lien](#). De plus, nous vous remettons en annexe notre prise de position sur la consultation interne RRM/ORM de juillet 2021.

- En tant que société de branche de la SSPES, nous avons demandé que le sport – tout comme les autres branches obligatoires (économie & droit, informatique) – soit intégré au catalogue des disciplines fondamentales (et devienne certificatif).
- En raison de la revendication de la SSPES : « Plus de largeur, plus de choix, plus de profondeur », nous avons déposé une demande pour l'option spécifique « Sport et sciences du sport ». À ce jour, nous ne comprenons pas pourquoi il est possible de choisir la musique et les arts visuels, voir le théâtre dans le canton du Jura comme option spécifique, mais pas le sport.
- Le RRM actuel (1995) contient de très importantes divergences cantonales. Zurich introduit maintenant seulement (presque 30 ans après) l'option spécifique PPP. Dans le domaine des options complémentaires, les cantons appliquent des pondérations différentes de la grille des leçons et des examens de maturité. Dans le canton de Berne, on peut ainsi choisir entre la 3^e langue (souvent l'anglais) et l'option complémentaire comme 5^e discipline de la maturité. L'examen en sport est composé d'une évaluation écrite de deux heures et d'un examen pratique et oral dans la salle de sport.

Les différences cantonales persisteront dans la nouvelle EVMG ; de nouvelles divergences pourront même apparaître. Chaque canton connaît « une propre culture qui lui a permis d'avancer ». Nous pensons dès lors que le nouveau RRM offrira de nombreuses possibilités. Ce qui sera réalisé par les cantons dépendra de la direction de l'instruction publique et du parlement cantonal, ainsi que des enseignants engagés qui luttent pour leur discipline au sein de leur canton, afin d'introduire p. ex. l'option spécifique dans les grands établissements.

- Lors de la Conférence des présidents de la SSPES de mai 2021, les deux demandes de la discipline sport ont été rejetées de justesse par les représentants des disciplines et des cantons. (Discipline fondamentale sport : 14 oui, 16 non, 4 abstentions. Option spécifique sport : 14 oui, 15 non, 5 abstentions).
- En raison de ces résultats, nous sommes surpris en bien que le sport ait trouvé le chemin pour l'actuelle (2^e) consultation en tant qu'option spécifique.

Projet actuel de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale ORM (Confédération) mise en consultation le 18.05.2022

Communiqué de presse du Conseil fédéral : « Le Conseil fédéral lance la procédure de consultation relative à l'évolution de la maturité gymnasiale » [\[en ligne\]](#) (vu le 18.05.2022)

Négatif du point de vue de la discipline sport :

- À l'article 13, nous n'avons pas été retenus dans le catalogue des disciplines fondamentales. L'offre comprend un domaine commun, un domaine des options obligatoires et le sport ! (article 12)
- L'option complémentaire accepte toutes les combinaisons et de nouvelles combinaisons sont même possibles. Le domaine des options complémentaires est affaibli ; en raison d'une part de la diminution de la dotation des heures (3 leçons), d'autre part de la comparabilité réduite en tant que discipline d'examen (densité réglementaire minimale dans le plan d'étude-cadre). Il ne sera plus possible de le choisir en tant que 5^e discipline de la maturité, à moins que les cantons puissent choisir la 5^e discipline ainsi que le mode d'évaluation (variante 2, article 26 ; dans la variante 1, art. 26, l'OC sport disparaîtrait au bénéfice de l'option spécifique sport).

Positif pour la discipline sport :

- Nous figurons dans l'article 14 sous point m. en tant qu'option spécifique au choix.
- La combinaison d'une option spécifique artistique (musique ou arts visuels) avec une option complémentaire sport serait désormais possible.

Option spécifique sport

- Il s'agit de permettre aux étudiante.s d'élargir ou approfondir leur profil de formation individuel.
- En tant qu'enseignants engagés de l'option complémentaire sport, nous sommes d'avis qu'il est possible de proposer à un niveau plus profond une option spécifique très attractive, dans les pratiques sportives, mais aussi dans le domaine des sciences du sport. Actuellement, les 2 heures hebdomadaires de l'OC (4 à l'année en gym3 & gym4) ne sont pas suffisantes pour l'enseignement de la pratique et la théorie du sport dans toute son étendue.
- L'extension des options spécifique sera abordée de manière différente par chaque canton. Les grands cantons disposant de centres urbains pourront réfléchir à la répartition des options spécifique entre les divers établissements.
- Les petits cantons ont d'ores et déjà de la peine à proposer toutes les options spécifiques. Cela ne changera pas à l'avenir.
- Les nouvelles options spécifiques ne causeront pas le chaos puisque les cantons se contenteront certainement de peu de modifications. Du point de vue du développement de la formation en Suisse, il est essentiel que les élèves puissent faire leur choix dans un catalogue plus fourni.
- Il est indispensable d'ancrer l'option spécifique sport dans le RRM, afin que l'innovation soit rendue possible et que les enseignants engagés puissent proposer une confrontation approfondie avec le phénomène sport.

La suite – Que reste-t-il à faire ?

- La participation à la consultation est ouverte à toutes et tous. La chance d'être entendu augmente si l'on s'active via les cantons et les associations.
- Il faut essayer une fois encore de contacter les directrices et directeurs de l'instruction publique (ils et elles prendront les décisions finales au sein de la CDIP) par courriel, envoi postal ou

personnellement, en leur expliquant une fois encore que nous notre discipline fondamentale sport contribue largement à l'aptitude aux études universitaires.

- Nous participerons à la consultation en tant qu'association via la SSPES.
- Nous pensons cependant que cela relèvera du défi puisqu'une majorité des décideurs pense encore que la certification du sport conduit à une dilution de la maturité, autrement dit, à un accès facilité à celle-ci.
- L'un des compromis consisterait à obtenir au moins une note de bas de page dans l'article 13 (⁴ à l'instar de la philosophie et de la religion) afin que les cantons qui le désirent puissent reconnaître le sport en tant que discipline fondamentale. Les cantons qui reconnaissent d'ores et déjà la branche certificative pendant le semestre pourraient très probablement faire usage de cette possibilité.
- En ce qui concerne l'option spécifique, il s'agit avant tout de « rester dedans ». La conférence des présidents de la SSPES il a décidé que le catalogue des options spécifiques reste totalement ouvert ou que sinon la liste de la consultation actuelle est introduite. Les cantons y sont opposés et dans les autres branches nous rencontrons de nombreux « ennemis ».